

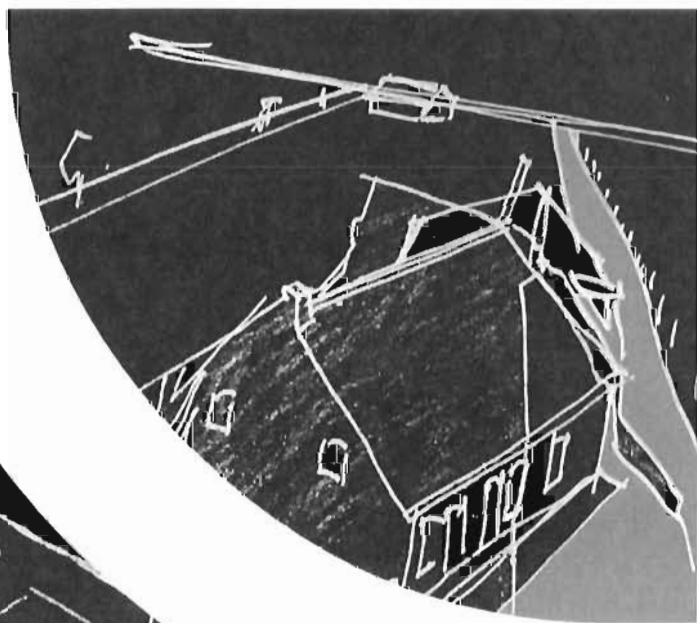
DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SITE DU MOULIN

JALONS



COMMUNE DE TERDEGHEM

ASSOCIATION DES AMIS DU STEENMEULEN



NOTE 1- L' ETAT EXISTANT -

JALONNEMENT

COMMENTAIRES C.A.U.E.

Introduction

Rôle du propriétaire et de l'association dans la vie du site.

Bibliographie :

Fichier Atlas des sites circuits et classés - Régions Nord-Pas-de-Calais
Jean Bruggeman : Nos Moulins... 20 ans déjà . ARAM 1993
Maisons et gens de Flandre : Luc-Emile Bouche-Florin, Bruno Girault
Ouest-France : Balades à vélo

Histoire du lieu

Rappel des étapes clefs de la vie du Moulin et du site (professionnelles, patrimoniales: classement du moulin, construction des annexes..., et touristiques).

Les différentes étapes de construction sont intéressantes à connaître afin de faire émerger l'organisation d'origine et de pouvoir s'y référer dans la mise en situation d'éventuelles nouvelles constructions.

Point sur les activités touristique du moment.

Site et son contexte

Le zonage P.O.S. des communes de Steenvoorde et de Terdeghem.

Le contournement Sud du centre de Steenwoorde s'accompagne de stigmates routières : vastes carrefour, moyenne surface commerciale et son parking vitrine... à deux pas du Moulin.

L'évolution de la périphérie Sud de Steenvoorde.

Les modes d'accès à la parcelle, la signalétique.

Ce vocabulaire particulier mérite d'être contenu dans la logique d'un aménagement paysager de qualité, assurant la délicate articulation entre un centre qui se développe et la plaine agricole, jalonnée par les 3 Moulins (Nord-Ouest et Sud).

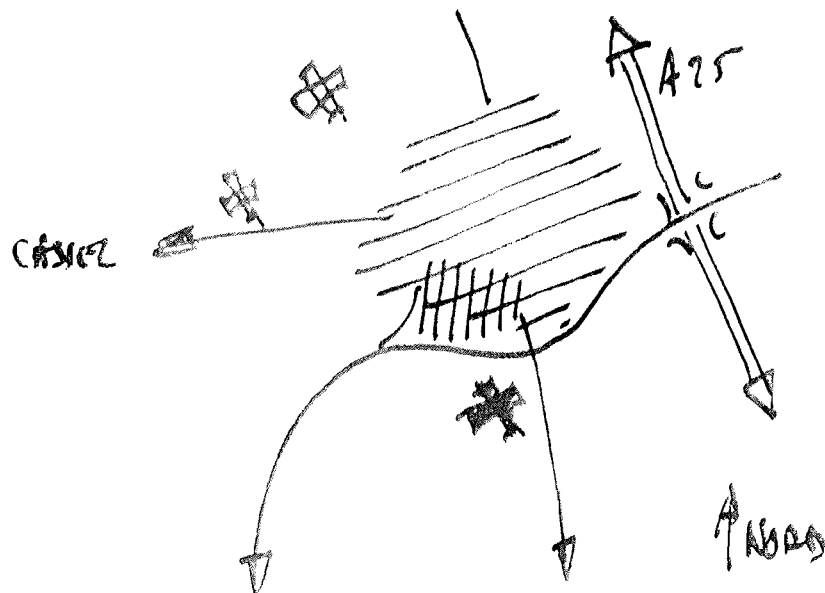
Le contexte touristique : G.R. 128/circuit vélo...

Une information sur le développement attendu de ce secteur est nécessaire pour que l'aménagement du site du moulin puisse en tenir compte.

La situation foncière et les usages (voisinage...).

Les vues sur et depuis le site

(Monts Récollets - Cassel...).



Déterminante pour la vie du Moulin, la qualité du contexte et donc de ses abords immédiats peut se bâtir durablement sur des relations de bon voisinage.

Les activités des uns et des autres doivent se respecter pour pouvoir le cas échéant, se compléter en faisant l'objet d'échanges de bons procédés :

- accès commode ponctuel aux diverses parcelles,
- stationnement sur une pâture pour un après-midi festif,
- plantation brise-vent,
- plantation préservant l'intimité de la maison,
- plantation préservant la qualité des vues lointaines.

Les grands horizons d'où viennent les vents sont ponctués par les Monts des Récollets et Cassel tout proches. **Ces vues méritent d'être cadrées** à l'occasion de l'aménagement ultérieure de la parcelle.

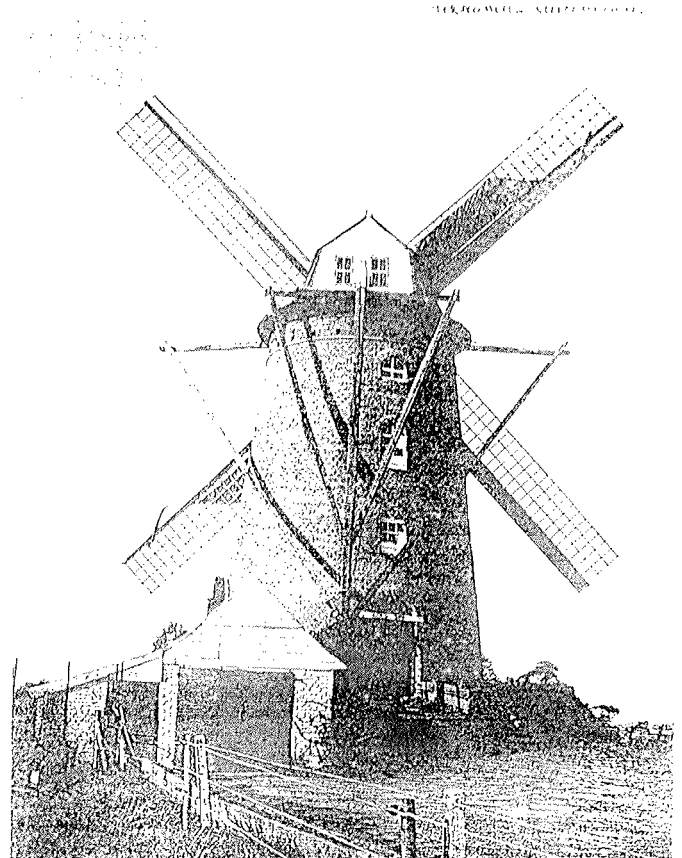
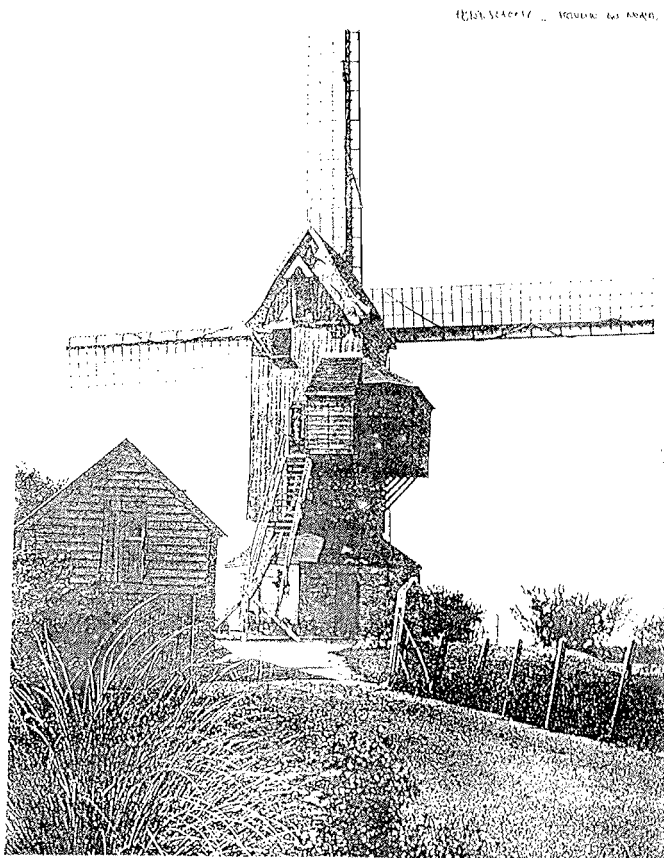
Diagnostic du bâti

Le Moulin et son annexe.

Le logement et les dépendances.

L'annexe du Moulin crée une transition habile entre le Moulin lui-même et les bâtiments d'exploitation (2 photos)

Ces derniers sont de valeurs inégales. Seul le logement et le bâtiment voisin semblent avoir une valeur patrimoniale contrairement aux autres dont même la valeur d'usage apparaît très faible.



NOTE 2 - LES AMBITIONS -

JALONNEMENT

COMMENTAIRES CAUE

Estimation des objectifs à atteindre

Fonctions et usages en termes quantitatifs, qualitatifs et relationnels (sous forme d'un organigramme) en référence :

- au fonctionnement actuel (regard critique et analyse des dysfonctionnements..)
- aux usages programmés (mise en valeur de la collection relative à la vie rurale, accueil des visiteurs, protection des machines.....)
- aux usages envisageables (détente, petites consommations...).

L'activité d'origine se compose de deux parties :

- le logement et l'exploitation agricole,
- le Moulin et l'activité du meunier.

Le logement maintenu nécessite une relative privatisation de ses abords. Parallèlement l'activité touristique ouvre le site au public et l'ouvrira certainement de plus en plus.

La cohabitation des deux nécessite un aménagement soigné et délicat afin de ne pas troubler l'harmonie d'origine à laquelle sont sensibles les visiteurs.

L'analyse critique de l'existant et le recensement des dysfonctionnements seront pris en compte à l'occasion du projet à venir.

Partenariat

Partage de ces ambitions avec vos partenaires (enrichissement, amendement, réglementaire, financier, touristique, **culturel**, technique...).

Visites souhaitables de sites comparables sur des points précis.

Au-delà des usages déjà envisagés par le propriétaire ou l'association, le dialogue avec les partenaires (Conseil Général, C.D.T., Syndicat d'Initiative...) éveillera de l'intérêt pour des thèmes non encore explorés, ainsi que pour des aides techniques ou financières.

- Halte de détente pour cyclotouristes (Edition : Ouest-France), et pour les randonneurs (G.R. 128)

NOTE 3 - LES MOYENS -

JALONNEMENT

COMMENTAIRES C.A.U.E.

Bâti & Non Bâti

Estimation des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les usages souhaités :

- **Surfaces bâties** : et caractéristiques en volume

- abris (couvert - clos & couvert),
- habitable.

- **Surfaces non bâties** :

- accès: allée, parvis...
- mise en scène : jardin...
- accueil : seuil, parking...
- prolongement du bâti: terrasse, jardin..

A chaque usage peut correspondre un type de bâtiment "minimum" dont il faudra fixer les dimensions en 3 dimensions (plan et volume).

- abris simple pour certaines machines,
- abris clos-couvert pour certaines collections d'objets.

Les caractéristiques dimensionnelles s'accompagnent de données relatives au confort :

- éclairage naturel,
- ventilation,
- chauffage, hors-gel,
- accessibilité pour les machines et pour le public,
- résistance du sol (machines très lourdes),
- entretien général (sol, mur, plafond),
- confort des visiteurs (sol, chauffage...).

Certains bâtiments peuvent avoir des objectifs saisonniers (hivernage des machines exposées l'été en plein air...).

Les espaces non bâtis, accompagnent et prolongent par beau temps les activités intérieures mais peuvent également avoir leur vie propre comme la grande allée d'accès au Moulin, véritable parvis.

La qualité de l'ensemble encourage à utiliser des matériaux de bonne qualité et à préférer une mise en œuvre délicate (pavage, briques..., jardin planté...).

Pour ces raisons, il convient de ne pas sous-estimer le budget affecté à ces espaces et de ne les confier qu'à des entreprises ou ouvriers expérimentés.

Elaboration d'un test de faisabilité

- Compatibilité, complicité entre les moyens à mettre en œuvre et les exigences ou apports des partenaires (réglementation, culturel, touristique...).

- exemple : culture : principe d'organisation du bâti (plan de masse)
- exemple : usage : si cour fermée manque de vue sur l'extérieur (Monts).

Plusieurs simulations en plan et dans l'espace, permettent de s'assurer de la faisabilité du projet, en répondant aux exigences et contraintes du Maître d'ouvrage et de ses partenaires :

par exemple juger de la compatibilité entre

- le maintien du hangar actuel et accueil de grandes machines,
- ou
- la relation entre vie privée et visite du site.

Choix des options

Définitions des principes choisis par le maître d'ouvrage, qui constitueront le cadre du programme :

- exemple : plan masse de l'ensemble à long terme avec indication de phasage.
- exemple : usage du métal comme ossature principale des bâtiments neufs.

L'étude de faisabilité permet au Maître d'ouvrage de prendre des options et de hiérarchiser ses choix, en accord avec ses partenaires.

Ces options figureront dans le programme et laisseront toute liberté créative à votre Maître d'Œuvre tant qu'il respectera vos choix.

Exemple:

L'usage d'une ossature métallique pour réaliser toute nouvelle construction peut être une option fondée sur votre savoir-faire et votre passion pour cette matière. En accord avec le S.D.A.P. et la D.I.R.E.N., l'architecte peut alors concevoir un bâtiment en structure métallique et exprimer à sa manière la référence à l'architecture flamande.

NOTE 4 - LE PROJET -

JALONNEMENT

COMMENTAIRES C.A.U.E.

Passer commande

Après d'un Maître d'œuvre pour qu'il réalise la traduction spatiale des éléments contenus dans le programme.

Le " temps papier " durant lequel le projet n'est que dessiné, permet toutes les audaces. Une exploration inventive assure le Maître d'Ouvrage qu'il n'est pas passé à côté d'une excellente idée.

Le projet prend en compte le phasage souhaité et notamment les échéances à long terme. Il est prudent de garder toujours la possibilité d'extension et d'en mesurer les dimensions.

Les partenaires peuvent être informés de l'avancement du projet et s'assurer ainsi de son aboutissement dans les meilleures conditions.

La visualisation du projet à long terme est une solide référence pour tous et permet d'optimiser l'économie générale de chaque phase et de s'assurer de l'accord des partenaires.

NOTE 5 - L'EVALUATION -

JALONNEMENT

COMMENTAIRES C.A.U.E.

Si dès l'origine le programme de l'ensemble est bien défini, chaque étape devra pouvoir s'adapter à la réalisation des phases antérieures, sans remettre en cause les principes généraux d'organisation.

Une fois réalisé, le projet doit pouvoir s'adapter aux pratiques des visiteurs.

Des recalages sont toujours nécessaires et enrichissent la réalisation.

En cas de doute, il est toujours possible de choisir un aménagement provisoire qui aura valeur de test grandeurs nature.

NOTE 6 - LES PISTES CAUE -

JALONNEMENT

COMMENTAIRES C.A.U.E.

Les richesses du lieu peuvent être abordées et montrées de multiples façons.

L'économie générale du projet et sa "performance" passent souvent par le dicton "une pierre, deux coups" .

- Vue d'en haut.

La visite du moulin permet de profiter d'un point de vue exceptionnel duquel il est possible de montrer le contexte ou les grands horizons mais aussi de reparler de la parcelle, de son jardin, des constructions et plus précisément de leur organisation spatiale....

- Jardin.

Il est le témoin de la vie du meunier : d'agrément mais surtout potager et verger.

- Limites communales Nord/Ouest/Sud.

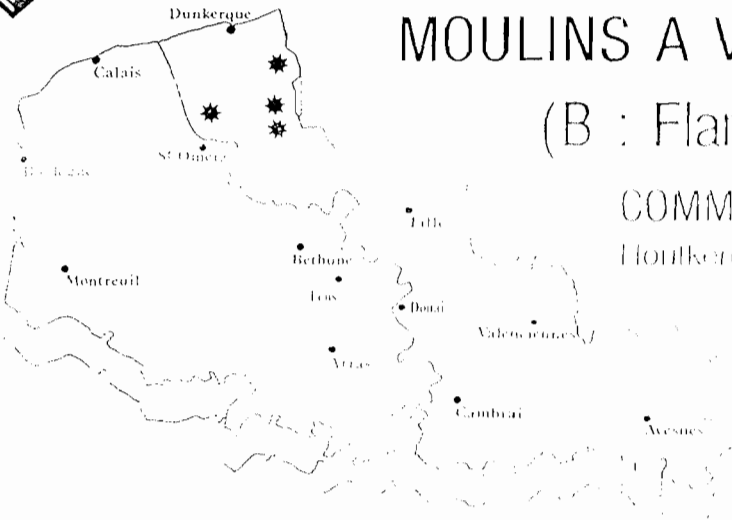
Il est possible de mettre en scène de jour comme de nuit des 3 bornes/moulins.

- Culture de céréales et d'oléagineux.

Sur les parcelles voisines ou au moins visibles depuis le haut du moulin, ces cultures font référence aux origines du moulin.



MOULINS A VENT INSCRITS (B : Flandre Intérieure)



COMMUNE(S)

Houtkerque, Steenvoorde, Terdeghem (Merckeghem)

CANTON(S)

Stenvoorde (W. : W. : W. : W.)

ARRONDISSEMENT(S)

Dunkerque.

DÉLIMITATION DU SITE

Ensemble dispersé de moulins à vent comprenant pour la Flandre Intérieure

- le Moulin de l'Holland à Houtkerque
- le Drievenmeulen à Steenvoorde
- le Steen-Meulen (ou Moulin St-Arnould) à Terdeghem

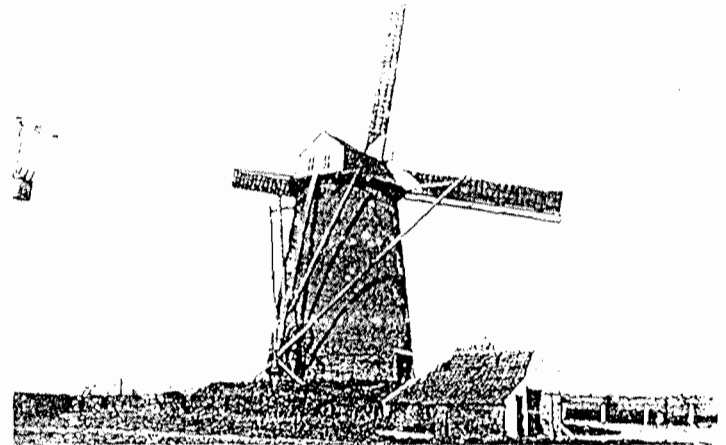
Chaque site inscrit comprend le moulin ainsi que le sol attenant dans un rayon de 100 mètres autour du moulin.

Ces trois moulins font également l'objet d'une mesure d'inscription au titre des monuments historiques.

Il faut également mentionner :

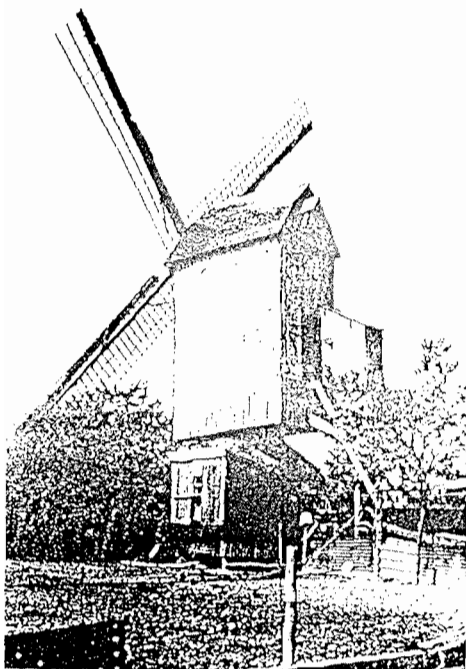
- l'ancien moulin de Merckeghem, détruit, dont l'emplacement est inscrit (parcelles n° 123, 124 et 125).
- la tour du moulin de Watten, inscrite en 1970, est maintenant incluse dans le site classé de "la Montagne" (voir fiche 59-SC n° 10).

Voir également fiche 59-SI n° 10-A : Moulins de Flandre Maritime et fiche 59-SC n° 5 : Moulins à vent classés.

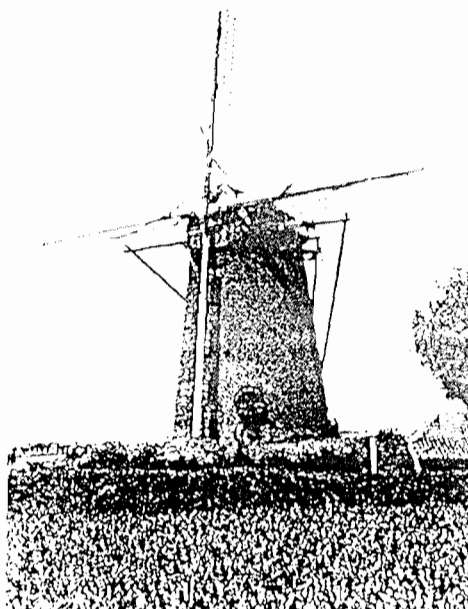


TERDEGHEM : Vue arrière de la calotte tournante reliée à la queue du moulin.

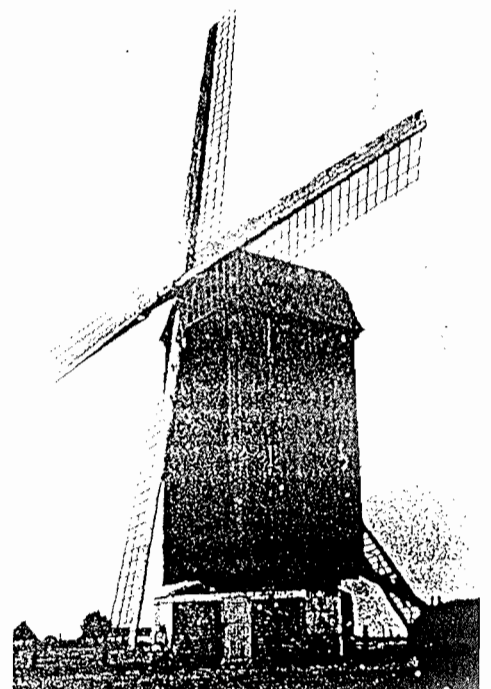
PHOTO A.R.A.M.



HOUTKERQUE : Moulin de l'Holland (Photo A.R.A.M.)



TERDEGHEM : Moulin St-Arnould (Photo Bâtiment de France)



STENVOORDE : Le Drievenmeulen (Photo A.R.A.M.)

CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :

Sites inscrits par arrêté du 17 avril 1970

AUTRES MESURES DE PROTECTION :

Inscription au titre des Monuments Historiques.

DOCUMENT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :

P.O.S. à l'enquête publique

PROPRIÉTÉ : Privée

COMPOSANTES DU SITE

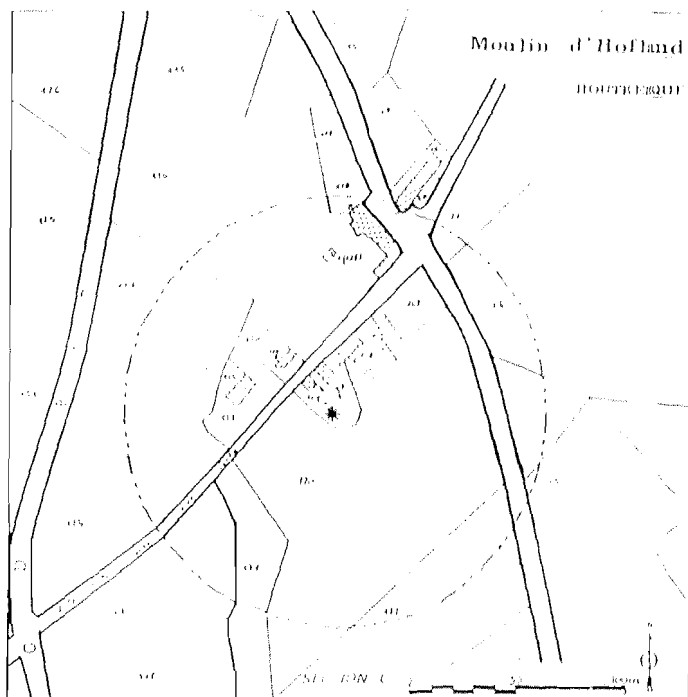
SURFACE : 9 hectares, 80 ares

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :

Paysager.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Flandre Intérieure.



Le Moulin Saint-Arnould à TERDEGHEM est un moulin du XIX^e siècle de type tronconique à calotte tournante.

La tour en maçonnerie de briques est construite sur une motte en terre, au sommet de laquelle un chemin circulaire permet d'orienter les ailes au vent en faisant pivoter la calotte au moyen d'un treuil fixé à la partie inférieure de la queue.

Le moulin de Terdeghem, nommé également "Steen Meulen", a été construit en 1864 sur l'emplacement d'un ancien moulin en bois renversé par la tempête. Une pierre scellée à la base de la tour porte le millésime 1864 et le nom du propriétaire "Demey". La Tour est percée de baies avec arc en plein cintre sur quatre niveaux.

Les ailes en fer présentent une envergure totale de 24,70 mètres, elles sont assemblées dans la fête en fonte de l'arbre moteur.

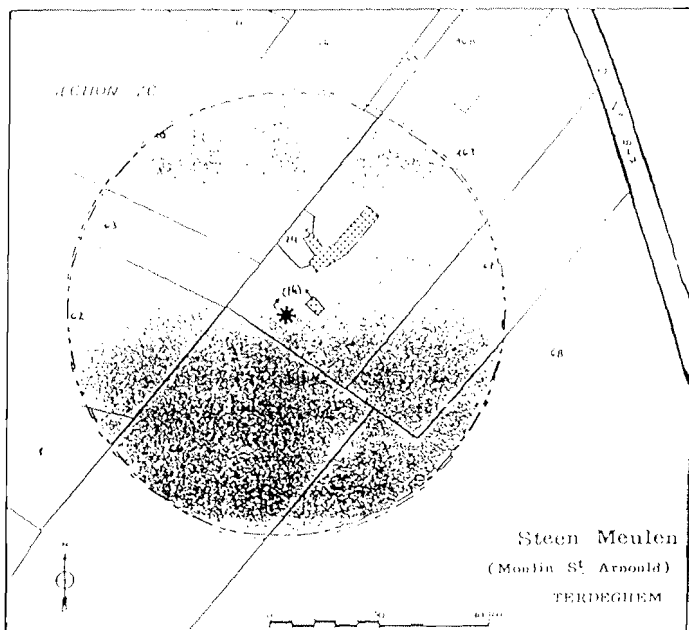
Restauré en 1939 et en 1981, le moulin de Terdeghem produisait à l'origine de l'huile et de la farine. En état de marche, il est encore utilisé pour la mouture de céréales secondaires destinées à la nourriture des animaux.



STILNVOORDE : travaux de restauration du "Eeuwenmeulen" réalisés en 1981

DESCRIPTION DU SITE

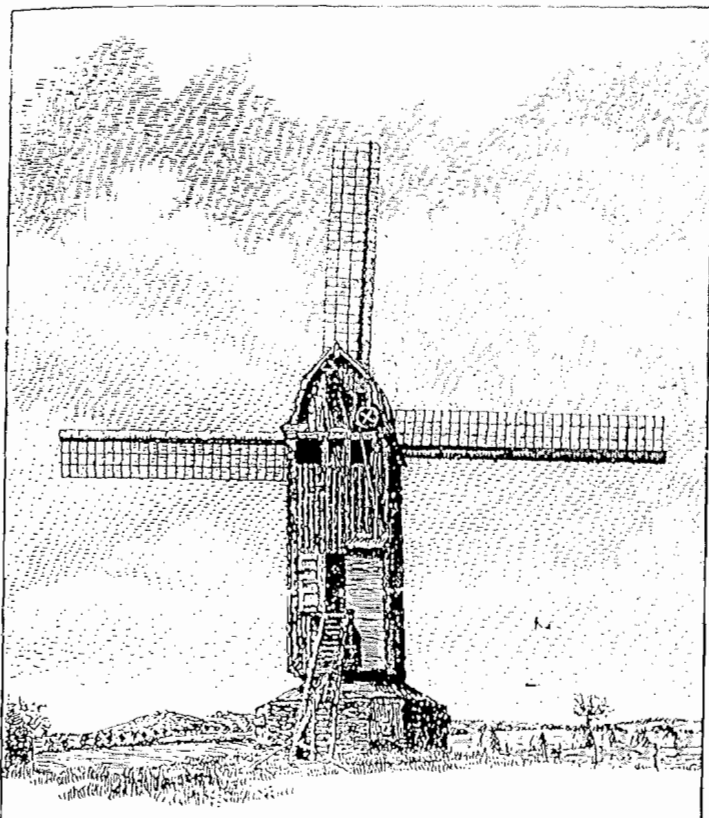
Le Moulin de l'Hofland à HOUTKERQUE, est un moulin en bois sur pivot, dont l'origine semble remonter au XVII^e siècle ; son existence est assurée avec certitude à la fin du XVIII^e siècle où il portait le nom de "Den Hoflande". Cette datation est confirmée par une inscription en flamand gravée sur le petit rouet, indiquant l'année de construction : "Anno 1782", le nom du charpentier : "Es Nevajan" et le nom du meunier : "Franciscus Blanckaert". D'autres inscriptions ou dates gravées témoignent de la vie quotidienne des meuniers ainsi que des réparations ou transformations apportées au cours des années. Situé à proximité d'une ferme et bien visible dans le paysage depuis la route départementale n° 947, ce moulin a été endommagé en 1970 et doit être restauré.



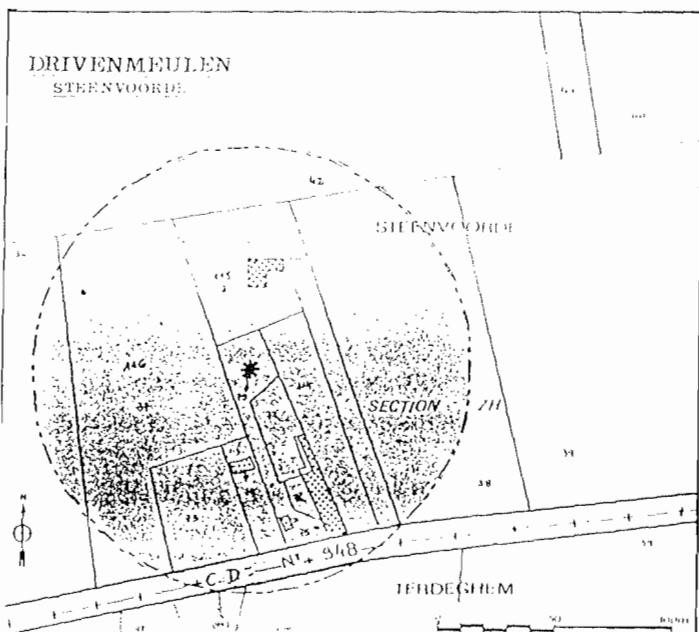
Le "Drievenmeulen" à Steenvoorde, est situé en bordure de la route départementale n° 948 de Steenvoorde à Cassel, à proximité du Noord-Meulen (voir fiche 59-SC n°6) et non loin du moulin de St-Arnould de Terdeghem.

Le "Drievenmeulen" est un moulin en bois sur pivot qui présente une silhouette allongée. Celle-ci caractérise souvent les moulins à huile ou "tordoirs", qui écrasaient les graines oléagineuses. Cet ancien moulin à huile provenant de Somain (près de Douai) a été déplacé en 1901 et remonté à Steenvoorde, où il fut transformé en moulin à farine.

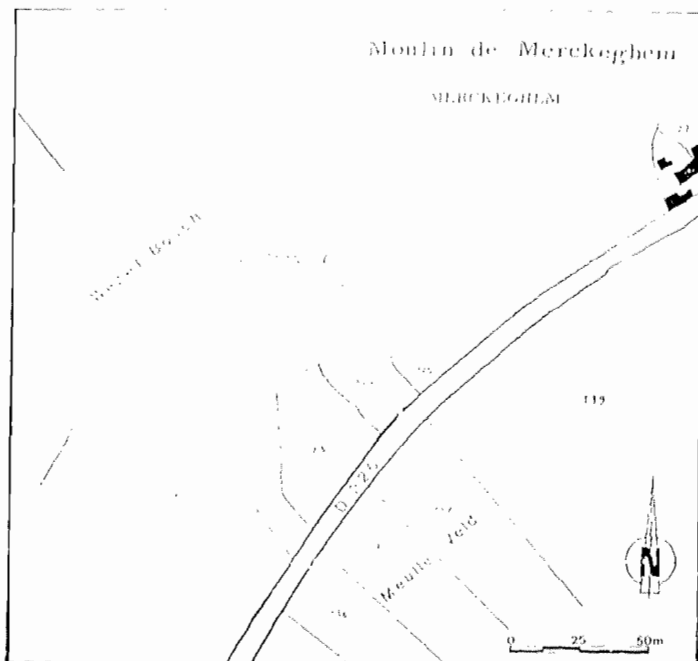
Le moulin qui possède deux paires de meules a conservé tout son mécanisme interne, la cage extérieure a été restaurée en 1981. L'entretien est assuré par l'ancien meunier, Monsieur Dereeper.



Le Drievenmeulen à Steenvoorde. A l'horizon à gauche : le Mont des Récollets et le Mont Cassel. (Dessin Jean BRUGGEMAN).



L'ancien moulin de MERCKEGHEM, était un moulin en bois sur pivot datant du XVII^e siècle. Il était érigé sur une motte au bordure de la route départementale n° 226, près du lieu-dit "Meulle Veld" entre la colline du Galgberg et le village. Le moulin a été détruit vers 1946, la motte a été remise en culture en 1979. Les parcelles inscrites sont situées au sommet d'un talus qui limite la Flandre Intérieure et offrent un point de vue sur la Plaine Maritime.



ÉTAT ACTUEL

DU SITE :

Bon état des moulins de Terdeghem et de Steenvoorde. Mauvais état du moulin d'Houtkerque. Champ à Merckeghem.

DE SON ENVIRONNEMENT :

Paysage rural de la Flandre.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

ÉLÉMENTS PARTICULIERS :



Association Régionale des Amis des Moulins
59650 VILLENEUVE D'ASCO.

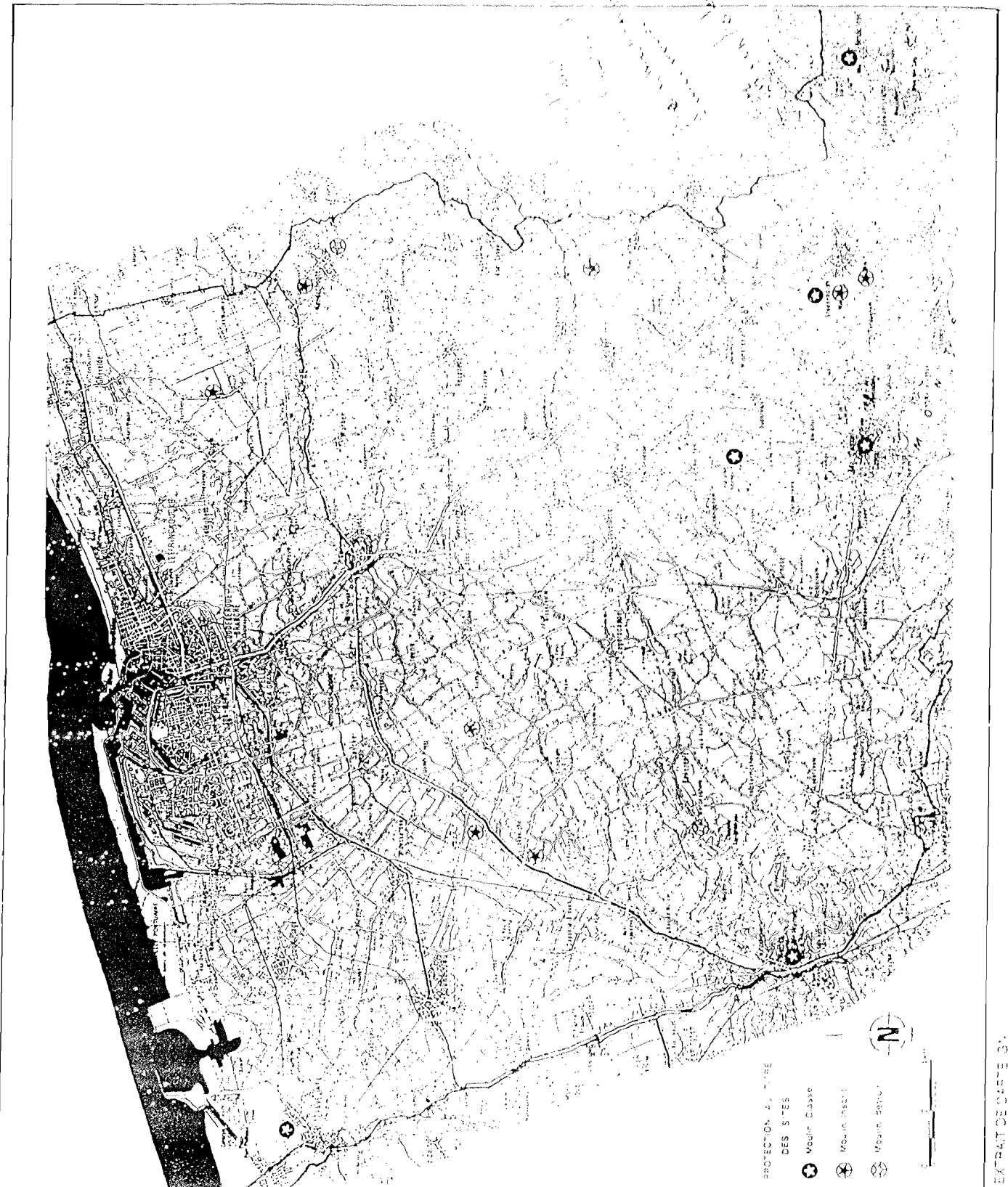
TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :

- le site : Entretien des moulins, traitement paysager des abords.
- son environnement : Implantation de constructions.



HOUTKERQUE, mécanisme interne du moulin de l'Holland
Vue du système de transmission de l'énergie.

Carte de situation des moulins de Flandre



ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

J. BRUGGEMAN : Nos Moulins (édition Actica 1971).
 - A.R.A.M. : Bulletins et publications de l'Association.
 Les Moulins : Technique, Histoire, Folklore (Musée de l'Hospice Comtesse, Lille, 1975).
 - Y. COUTANT : Moulins des Flandres (Éditions S.A.F.P., 1986)

J. BRUGGEMAN et R. REGNAULT : Les Moulins, les Wateringues... (In Aspects du Patrimoine Régional, 2^e fascicule Comité Economique et Social Régional, octobre 1981).
 - P. LOCOGE : La sauvegarde des moulins du Nord (Revue Combat-Nature n° 52 - 1982).
 - J. BRUGGEMAN : Toujours vivants les moulins (A.R.A.M., 1986).

EXTRAIT DE LA CARTE

